

Conseil. Les subventions aux associations

Chaque année, des subventions sont accordées aux associations communales et extra-communales qui en font la demande. Au cours du conseil, mardi, les élus ont validé les propositions de la commission des finances pour les subventions 2015 accordées à celles-ci. Les associations communales toucheront : Amicale laïque pour le festival des Esclaffades, 1.800 € ; comité des fêtes, 380 € ; Ogec, 335 € ; société de chasse, 280 € ; Club de l'amitié, 240 € ; Pêcheurs des Quintaines et l'Association familiale catholique, 175 €. Pour les associations sportives : Évasion hélennaise, qui organise cette année sa compétition « Les 5 h de la Guerche », touchera 775 € ; le montant de la subvention du club de football Rance-Coëtquen, soutenu par la commune et celle de La Vicomté, est en attente, elle sera discutée par les deux communes avant d'être validée. Les subven-

tions pour les projets d'école de l'Amicale laïque et l'Apel pour l'école privée seront calculées au prorata du nombre d'enfants inscrits à la rentrée.

Associations hors commune

Pour les hors commune, la commission a décidé d'accompagner les associations caritatives et les actions envers les personnes malades : 50 € à l'ADFAAM (assistantes maternelles) et Soleil et sourire, 40 € à Adapei 22 (accompagnement handicap mental), La Croix-Rouge, APAJH, Diab-Armor (accompagnement des diabétiques), France Alzheimer 22, Horizon emploi, Restos du Cœur, Secours catholique, Secours populaire ; 30 €, à AFM22, AFSEP, don du sang, France Adot 22, Infirmités moteurs cérébraux, La Pierre Le Bigaut, Laryngectomisés, Leucémie Espoir, Ligue contre le cancer, Paralysés de France, Unafam,

Solidarité Pays de Dinan Banque alimentaire ; comice des deux cantons, 300 €. Quelques associations n'ont pas renouvelé leurs demandes de subventions. La commission finances a donc proposé d'en accorder une à La Croix-Rouge, ce qui permettra à des personnes en difficulté de la commune d'accéder à l'épicerie sociale.

En bref

L'association ETCI a été choisie pour établir le diagnostic de mise aux normes des 22 sites recevant du public dans la commune. Elle établira, à la suite, un dossier de préconisations pour les rendre accessibles. Le devis accepté s'élève à 3.480 €. Le devis de la société Aubrée a été validé pour le remplacement au vestiaire du stade de quatre portes, trois fenêtres et trois châssis fixes pour la somme de 2.165 € TTC.

(À suivre)